

# Les frais de myPGA

Montant minimal de versement initial : 1 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 20 €

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

#### Frais des supports

Support fonds euros	0,80% à 0,95%
Support unités de compte	0,80% à 0,95%
Support Eurocroissance	Pas de support Eurocroissance
Gestion pilotée ou standardisée	0,40 % à 0,50 % supplémentaire

### Frais de gestion des unités de compte

#### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,59%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,59%
Fonds obligations (moyenne)	1,07%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,42%
Fonds immobilier**** (moyenne)	3,39%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,57%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,90%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,66%

#### 2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Profil thématique indiciel (moyenne)	0,27%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%
Profil Thématique environnementale (moyenne)	1,57%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,62%

### Autres frais annuels

#### Garanties optionnelles :

Majoration des frais sur encours si option choisi :

Délégation d'arbitrage	0,25 %
Si option(s) d'arbitrages automatiques	0,10%
Pour la garantie décès accidentel	0,15 %
Garantie plancher	(0,55% maximum par mois du capital décès complémentaire pour un adhérent de 80 ans )

## Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,50% frais maximal
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage - Proportionnels	Jusqu'à 0,25% de l'encours si pack arbitrage (Entre 1 et 5 arbitrages par an) ou 1% du montant arbitré
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	3% sur les arrérages de rente
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.